

Image not found or type unknown



Construction interdite à moins de 75 mètres d'une route départementale

Par **RAMON**, le **02/12/2008** à **17:31**

Où puis-je trouver le texte de loi stipulant qu'une construction ne peut-être édiflée dans un terrain dont je suis propriétaire parce qu'elle serait élevée à moins de 75 mètres de la départementale passant devant le terrain ?